



Changement de terrain, mais maintien de l'objectif

« Un toit pour 50 enfants au Népal »

Montmorot le 13 mars 2018

Madame, Monsieur,

Nous vous avons sollicité en septembre 2017 pour la construction d'un centre d'accueil pour les enfants au Népal.

Cette opération « **un toit pour 50 enfants au Népal** » nous a permis, à ce jour, de recueillir **16 614€**, ce dont nous vous remercions vivement pour les enfants.

Le terrain de Sankhu, situé à environ 15 km au nord-est de Katmandu acheté fin 2015 a été rendu accessible courant 2017 par la création d'un chemin à la charge de Helpless Children Mother Center (HCMC), association gérant le centre d'accueil.

Dès lors, un promoteur a acquis les parcelles environnantes, et a depuis, procédé à un « terrassement » d'envergure, affaiblissant la stabilité de notre terrain.

D'importants travaux de soutènement, en amont comme en aval s'avèrent alors incontournables, pour un coût prohibitif grevant même le budget de la construction.

Les parrains et marraines en visite au Népal en octobre 2017 ont pu constater les dégâts, aggravés par la mousson.

Après mûres réflexions, les représentants d'HCMC, en accord avec le conseil d'administration de Kéta Kéti Avenir, ont décidé la construction du centre d'accueil dans le Solu Kumbu, région d'origine de nombre d'enfants.

Un accord entre HCMC et le promoteur a permis d'acquérir un terrain deux fois plus grand et moins cher à Salleri, « chef-lieu » de district qui compte plusieurs écoles et une université.

Un architecte représentant le gouvernement, payé par HCMC, va superviser la construction (type et normes du bâtiment).

HCMC possède à ce jour, suffisamment de fonds pour la construction du gros-œuvre (terrassement, murs, toiture) dont le terrassement a commencé.

Il reste à financer les travaux d'intérieur (cloisons, cuisine, carrelage, électricité, peinture).

Ainsi, l'opération « **un toit pour 50 enfants au Népal** » se poursuit avec comme objectif un déménagement, donc la mise en sécurité, des enfants en avril 2019 début de l'année scolaire au Népal.

Chaque don permet bien sûr d'obtenir une réduction d'impôts de 66%.

Merci encore de votre confiance et de votre fidélité.

Namaste.

Le président Pasang Lama et toute l'équipe de Kéta Kéti Avenir.



Retrouvez les informations pratiques et suivez l'avancée des travaux sur le site de Keta Kéti Avenir, <http://ketaketiavenir.com> rubrique « nouveau bâtiment »

Les modalités de don demeurent inchangées

- **Par carte bancaire** via helloasso (<https://www.donnerenligne.fr/keta-keti-avenir/faire-un-don/3>)
- **Par virement** sur le compte de l'association :
CREDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTE - IBAN FR76 1250 6390 0056 5167 2858 807
BIC : AGRIFRPP825
(Mention « un toit pour 50 enfants au Népal »)
- **Par chèque** à l'ordre de Keta Kéti Avenir à envoyer à :
Keta Kéti Avenir 32 bis avenue de Montciel 39570 MONTMOROT
(Mention « un toit pour 50 enfants au Népal »)

Kéta Kéti Avenir (RNA : W39200356) est une association loi 1901 reconnue organisme d'intérêt général. Elle est, à ce titre, habilitée à délivrer des reçus donnant droit à la réduction d'impôts prévue aux articles 200-1 et 238 bis du CGI.